

LES MALADRERIES DU LAONNOIS
RAPPORT DES MALADRERIES DU LAONNOIS
AVEC LES SEIGNEURIES
ET LES COMMUNES MEDIEVALES

En comparant la carte des maladrerries du Laonnois à celles des seigneuries et communes médiévales, on constate qu'il y avait, en général, une maladrerie par commune ou par grande seigneurie.

Le Laonnois féodal était grosso modo divisé en trois grands secteurs (voir l'ouvrage de Maxime de Sars, *Le Laonnois féodal*, 1924 -1934) :

1) A l'ouest, le domaine des sires de Coucy qui comprit les seigneuries de La Fère et de Marle à partir des environs de 1090.

2) A l'est, celui des comtes de Roucy, auquel furent rattachées successivement les seigneuries de Neufchâtel-sur-Aisne (1103), Nizy-le-Comte (1147), Pierrepont et Montaigu (1209), Sissonne enfin (1295). (Montaigu avait été rattaché à Pierrepont en 1184).

3) Enfin, « pris en sandwich » entre les deux premiers, se trouvaient des seigneuries ecclésiastiques, en particulier celle de l'évêque duc de Laon (Anizy-le-Château et 23 villages des environs), celle du chapitre cathédral (prévôté des Barentons et autres prévôtés), celle de l'abbaye Saint-Vincent de Laon (Sainte-Croix) d'une part ; des communes ou « paix » royales (c'est-à-dire dépendant directement du roi, sans l'intermédiaire d'un seigneur de l'autre (Laon, Crépy-en-Laonnois, Bruyères, Cerny). Celles-ci groupaient plusieurs paroisses en général.

Ces grandes seigneuries comprenaient elles-mêmes de nombreux villages, comme la seigneurie de Coucy ou les prévôtés du chapitre cathédral, ou bien de nombreuses seigneuries secondaires ou fiefs étaient dans leurs mouvances, c'est-à-dire dépendaient d'elles au point de vue féodal. Tel était le cas des grandes seigneuries de Roucy, Neufchâtel-sur-Aisne, Nizy-le-Comte, Montaigu et Pierrepont. Enfin, assez souvent, à la fois de nombreux villages étaient dans la grande seigneurie et de nombreux petits fiefs en dépendaient. Telle était le cas surtout du duché du Laonnois.

Or, on constate que presque toutes les seigneuries et communes que nous venons de citer sont les sièges de maladrerries. Seuls Coucy, Anizy et Cerny n'en avaient pas.

Mais Coucy était encadré par deux léproseries peu éloignées : Brunchamps (commune moderne de Champ) et Basce (commune moderne de Quincy-Basse) qui toutes les deux se trouvaient dans les domaines des sires de Coucy. Un document du XIVème siècle cité à la page 19 du tome III (1888-1891) du *Bulletin de la Société académique de Chauny* confirme que Brunchamps était la maladrerie de Coucy-le-Château.

Par ailleurs, deux maladrerries : Etouvelles et Urcel étaient parmi les 24 villages se trouvant dans le duché du Laonnois et le comté d'Anizy, appartenant au domaine de l'évêque duc de Laon.

Enfin les villages de Comin (commune moderne de Bourg-et-Comin) et Pargnan étaient rattachés à la commune royale médiévale fédérative de Cerny-en-Laonnois, le premier depuis 1181, le second depuis 1230.

Donc, l'hypothèse qu'il y avait au moins une maladrerie par principale seigneurie et commune royale n'est pas mise en doute par ces trois exceptions : les léproseries n'étaient pas forcément aux environs immédiats des chefs-lieux de seigneurie ou de commune. Elles en étaient, au contraire, plus ou moins éloignées, dans un but de prophylaxie de la contagion.

On remarquera, enfin, que le village de Lappion se trouvait dans la seigneurie de Nizy-le-Comte et que celui de Pont-à-Bucy était dans la châtellenie de La Fère. Certaines grandes seigneuries avaient donc deux maladreries : il en était de même d'ailleurs du duché du Laonnois avec Etouvelles et Urcel, de la seigneurie de Coucy avec Brunchamps et Basce, de la commune royale de Cerny-en-Laonnois avec Comin et Pargnan.

Que faisait-on des lépreux habitant les petites seigneuries relevant directement du roi, qui ne pouvaient se payer une maladrerie ? La réponse à cette question est donnée dans le fonds de la maladrerie de Bruyères, se trouvant dans les Archives de la commune de cette ville déposées aux Archives de l'Aisne : Dans le dossier, « Archives communales de Bruyères, GG 14 », on voit, en effet, qu'en octobre 1550, sur l'ordre du vicaire du grand aumonier de France (qui, à cette époque, avait la direction et la surveillance de la plupart des hôpitaux) deux lépreux de Bouconville sont admis à la maladrerie de Bruyères. Or, Bouconville et le Château de La Bôve, qui dominait ce village, constituaient une petite seigneurie relevant directement du roi, sans suzerain intermédiaire.

Donc, les lépreux de Bouconville sont admis dans une maladrerie d'une commune médiévale voisine dépendant directement du roi de France.

Tout ce qui vient d'être exposé sur les rapports des communes médiévales et des seigneuries laïques et ecclésiastiques avec les maladreries confirme ce qu'avait déjà dit sur ce sujet Léon Le Grand dans son étude : « Pour composer l'histoire d'un établissement hospitalier », chapitre III « Archives des fondateurs », article II - « Maladreries ou léproseries » p. 452 à 461 du tome II de l'*« Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale »* dirigée par V. Carrière (Paris, 1934).

Il faut simplement ajouter aux communes médiévales et aux seigneuries laïques et à celles des abbayes, les seigneuries ecclésiastiques de l'évêque et du chapitre cathédral, dont ne parle pas Le Grand.

Par ailleurs, la proportion de 25 % seulement de maladreries relevant de seigneurs féodaux me paraît trop faible pour le Laonnois. Car, en dehors de communes royales, comme Laon et Bruyères qui avaient certainement leurs maladreries puisqu'on en a trouvé des restes dans leurs archives, et d'autres qui devaient sans doute en avoir, comme

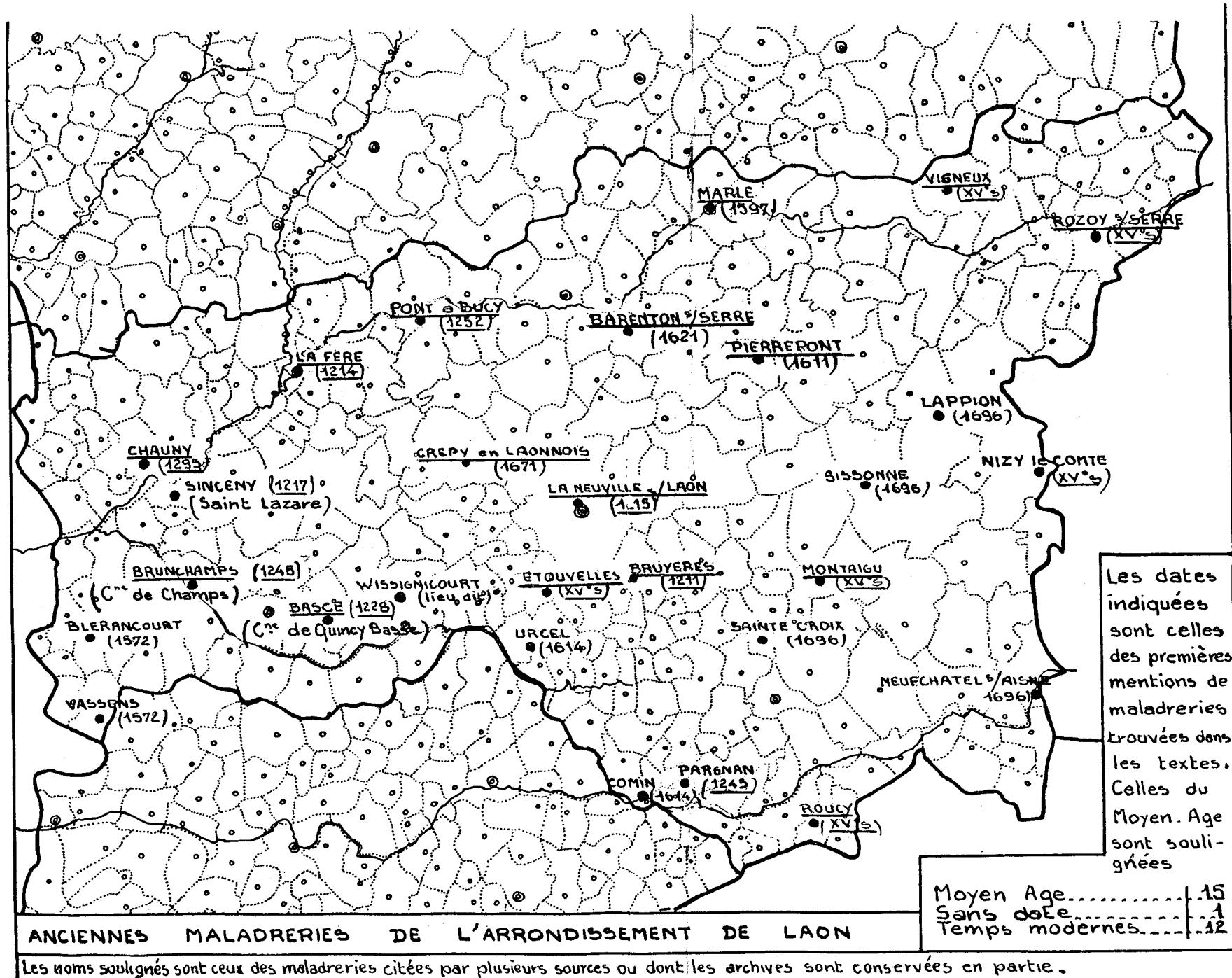
les communes fédératives (ou non) royales de Crépy et Cerny-en-Laonnois, et les communes des sires de Coucy : La Fère, Coucy, Marle, les autres localités n'avaient qu'une population beaucoup trop faible pour entretenir une maladrerie.

D'après des enquêtes de la fin du XIII^e siècle, on a le nombre de feux de beaucoup de localités du Laonnois (Lucien Broche, la population du Laonnois à la fin du XII^e siècle, dans le « *Bulletin historique... du Comité des travaux historiques...* » 1904, p. 659 à 669 et Auguste Longnon, « Etat de la sergenterie de Porcien vers 1300 » p. 417 à 421 du tome 1er des « *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361* ») et l'on constate que les localités les plus peuplées sont les *communes royales* fédératives ou non :

<i>Localités ayant une maladrerie :</i>	<i>Nombre de feux : (1)</i>
1) Laon	1920
2) Bruyères avec Vorges et Chéret	700
3) Cerny-en-Laonnois et 13 autres localités fédérées, y compris Pargnan et Comin où sont deux maladreries	600
4) Crépy-en-Laonnois	500
5) La Fère, commune du sire de Coucy n'arrive qu'après avec	420 feux
6) Pont-à-Bucy dépendant du même sire n'en a que	52
Les paroisses du <i>comté de Roucy</i> ont encore moins de feux que La Fère et les communes royales :	
7) Pierrepont avec Grandlup et Fay	320
8) Montaigu	300
9) Sissonne	280
10) Lappion	160
11) Nizy-le-Comte	80
12) Roucy	24

Celles du sire de Rozoy, de l'évêque et des abbayes sont extrêmement peu peuplées :

<i>Localités</i>	<i>Seigneurs</i>	<i>Nombre de feux</i>
13) Etouvelles	évêque de Laon	103
14) Rozoy-sur-Serre	sire de Rozoy	60
15) Sainte-Croix	abbé de St- Vincent de Laon	52



Donc ces paroisses, ne formant pas de communes royales n'ont certainement pas pu entretenir de maladreries toutes seules. Du reste, à part La Fère, elles n'ont jamais été des communes médiévales : Le comte de Sars, dans son « *Laonnois féodal* » ne cite que La Fère comme communes non royales parmi les localités indiquées ci-dessus.

Ainsi, sur 15 localités ayant une maladrerie et dont nous connaissons la population au XIII^e siècle, 4 seulement ont pu la créer et l'entretenir, soit un quart. Les seigneurs ont donc dû intervenir dans cette création et cet entretien dans les trois quarts des cas et non dans 25 % comme le dit Le Grand.

Il a dû en être de même pour les douze localités dont nous n'avons pas la population : sur ces douze, seules Chauny, commune royale et Marle et Coucy, communes des sires de Coucy, ont pu sans doute s'occuper de leurs maladreries (celles de Coucy étant à Brunchamps et à Bascés). Pour les 9 autres les seigneurs ont dû intervenir.

Du reste, comment en aurait-il pu être autrement, puisque ces petites localités n'avaient aucun autre organe administratif que celui qui dépendait de leurs seigneurs ?

POPULATION DES MALADRERIES DE LAON
ET DE CHAUNY DU XIV^e AU XVII^e SIECLE
MALADRERIE DE LA NEUVILLE-SOUS-LAON

Admission, examen de lépreux

Nombre de malades :

COTES ARCHIVES DE LAON CC	Dates	EXAMINÉS		Reçus comme lépreux		Reconnus non lépreux		Montant de la dot
		Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
307	1389			2	1			10 l. t. par lépreux
329	1395-1396			1 de Semilly				8 l.
351	1400-1401			1 d'Ardon		1		54 s. p. : 2 l. 14 s. p. (environ 3 l. 7 s. t.)
358	1402-1403					1		108 s. p. : 5 l. 8 s. p. (environ 6 l. 14 s. t.)
368	1404-1405	1						
376	1406-1407	1		1				50 s. : 2 l. 10 s
386	1412-1413					1		
Totaux de 1389 à 1413 (24 ans)		2		5	4			
				9				
403	1491-1494						3	
405	1495-1497	6		1				
408	1499-1500					1		10 l. t.
413	1504-1505			2				
419	1518-1520					1		10 s. t.
426	1526-1527	1						
429	1531-1532					1		
50	1541-1542			1 de St-Marcel				8 l. p. (environ 10 l. t.)
440	1542-1545	1						
441	1548-1551			1				
454	1570-1571	1				1		
	1491-1551	3	0	5	3	1	3	
	(60 ans et 20 ans après en 1570-1571)		3		8		4	
				+ 6 de sexe indéterminé				
				9				

(Ces archives sont déposées aux Archives de l'Aisne)

Il faut remarquer d'abord qu'il y a une lacune de 60 ans de 1413 à 1491 dans les pièces justificatives des comptes de la ville de Laon, d'après lesquelles on a dressé ce tableau.

Celui-ci appelle les remarques suivantes :

1) *Fréquence des admissions :*

On voit qu'il y a eu 9 lépreux admis à la maladrerie de La Neuville-sous-Laon de 1389 à 1413, en 24 ans, soit un tous les 32 mois ou tous les deux ans 8 mois.

Par contre, il n'y en eut que 7 admis de 1491 à 1551, en 60 ans, soit 1 tous les 8 ans et demi. La cadence d'entrée est plus de trois fois moins forte. On voit donc que la lèpre était en très nette régression.

Déjà, à la fin du XIVème et au début du XVème siècle, la fréquence d'entrée est assez faible.

Les chiffres globaux des lépreux à La Neuville-sous-Laon en 1407 et 1463, donnés par les comptes côtés GG 69 dans les archives de la ville de Laon, confirment cela :

On comptait en 1407 quatre lépreuses et en 1463, un lépreux et une lépreuse seulement (cette dernière admise justement cette année là).

En août-septembre 1534, il y a si peu de lépreux à La Neuville-sous-Laon, qu'on met dans cette maladrerie des pestiférés ! (Arch. de l'Hôtel-Dieu de Laon, déposées aux Archives de l'Aisne, E 60).

Par contre, il y avait beaucoup plus de frères et autres personnes saines (« haitiez » disent les comptes) : 11 en 1407 soit près de trois fois plus.

Or à la fin du XIVème siècle, vers 1397, on pouvait sans doute dénombrer 9.600 habitants à Laon (voir Lucien Broche, *La population du Laonnois à la fin du XIIIème siècle*, p. 660 et 661 du « Bulletin historique... du comité des travaux historiques, 1904»). Cela fait donc en 1407, environ 1 lépreux pour 2.400 habitants. C'est assez peu, puisqu'actuellement il y a en France 100.000 personnes qui meurent de cancer tous les ans pour 50 millions d'habitants, soit 1 sur 500 (et il faut ajouter les personnes souffrant de cette maladie mais en réchappant).

A Saint-Lazare de Saint-Quentin la situation était la même : en 1310, pour une seule femme malade, il y avait 3 frères, 13 sœurs « haitiez » et 15 autres personnes, tant varlets que suivantes ! (p. 312 de Gomart, *Etudes St-quentinoises*, tome V, *La maison de Saint-Lazare à St-Quentin*). Toujours à Saint-Quentin, on prévoyait en 1545, 5 lépreux au maximum (*Ibidem*, page 324), dans un règlement royal.

2) *Examen des lépreux :*

On voit ensuite, en regardant ce tableau, que seulement 2 personnes sont examinées de 1389 à 1413 (en 24 ans), alors que 12 le sont de 1491 à 1551 (en 60 ans) soit proportionnellement 2

fois et demi plus (1). Pour 8 on ne connaît pas le résultat de l'examen et 4 sont reconnues non lépreuses. La fréquence des examens augmente donc en raison inverse des admissions.

Du reste, alors qu'aucune personne n'est reconnue comme non lépreuse pendant la première période, 4 le sont pendant la seconde.

On peut en déduire deux choses à mon avis :

a) La médecine s'est développée aux XVème et XVIème siècles. On commence à savoir distinguer la lèpre d'une maladie de peau ordinaire. Ainsi, en 1531-1532 (Archives de Laon CC 429), un docteur en médecine et un chirurgien attestent qu'un habitant de La Neuville-sous-Laon n'est pas lépreux, mais qu'il a seulement « D'aulcunes pustules en la fasse, ensemble quelques espesse de morphe (2) et ne doit pas estre signifiés de la compagnie des sains (3) comme les monstrer suffisamment les signes univoques de lèpres ».

En effet, comme les examens étaient peu fréquents, beaucoup de personnes non lépreuses mais atteintes simplement de maladies de peau diverses, devaient être enfermées au XIVème siècle dans les maladreries.

Par ailleurs, ainsi que le disent Gomart, à la page 317 de l'ouvrage cité plus haut et Abel Lefranc dans son article : « *Un règlement intérieur de léproserie au XIIIème siècle* » (il s'agit de celle de Noyon) paru aux pages 362 à 384 du tome VIII de la quatrième série des « Mémoires de la Société académique ... de Saint-Quentin » (1886-1887), beaucoup de faux lépreux aux XIIIème et XIVème siècles devaient chercher à entrer dans les maladreries pour y vivre une vie oisive et facile (p. 364, 365 et 371 de l'article d'Abel Lefranc et p. 317 de l'ouvrage de Gomart).

Ces abus ainsi que le développement de la médecine augmentèrent les visites préalables aux entrées. De cette façon, on élimina de plus en plus les faux lépreux.

Ainsi, beaucoup de faux lépreux entraient dans les maladreries au XIVème siècle, soit involontairement soit volontairement. Cela n'est plus le cas au XVIème siècle par suite des examens médicaux d'entrée beaucoup plus sérieux qui n'existaient presque pas au XIVème siècle. La diminution de la cadence des entrées qui devient trois fois plus faible à Laon, est donc dû en partie, sans doute, au meilleur dépistage de la maladie et non pas seulement à la régression de celle-ci.

3) Pour ce qui est du sexe des lépreux, on constate dans le tableau ci dessus qu'il y a plus d'hommes reconnus lépreux que de femmes : 10 contre 7. Il y en a plus d'examinés aussi : 5 contre 0. Par contre 3 femmes sont reconnues non lépreuses contre seulement 1 homme.

(1) Il faut signaler qu'outre les deux Laonnois indiqués ci-dessus comme examinés entre 1389 et 1413, il y a eu aussi un Saint-Quentinois ausculté à Laon à la même époque, en 1394 exactement (voir le « Bulletin de la Société Académique de Laon » T. VI, 1857, p. 64 à 66).

(2) Taches groupées les unes contre les autres.

(3) Signes.

De même on verra dans le tableau suivant qu'en 1314 et de 1501 à 1623, 5 hommes sont admis à la maladrerie de Chauny contre seulement deux femmes.

On peut déduire de tout cela que cette maladie frappait plus facilement les hommes que les femmes. Toutefois dans le compte de la maladrerie de Laon de 1407, on voit que 4 femmes malades seulement se trouvaient dans celle-ci à cette date.

4) On voit, enfin, que la dot donnée à la maladrerie pour chaque nouveau lépreux et prélevée sur tous les chefs de maison de Laon était très variable. Malgré tout, elle était généralement, du XIVème au XVIème siècle, de 8 à 10 livres tournois :

10 l. t.		3 l. 7 s.t.	1400
ou 8 l.p.	1389	6. l. 14 s.t.	1402
"	1499	2 l. 10 s.	1406
		(p. ou t. ?)	
"	1541	10 s.t.	1518

8 l.t. sans doute : 1395.

8 l.t. 1397 (voir Broche, La population du Laonnois à la fin du XIIIème siècle, p. 660, note 3 du « *Bulletin historique et philologique* », année 1904, numéros 1 et 2).

Au début du XVème siècle, cette allocation de 8 l.p. ou 10 l.t. suffisait pour nourrir un lépreux pendant 2 à 3 ans, puisqu'il fallait 3 liv.p., 5 par an, en 1407, pour alimenter un lépreux (voir plus loin).

MALADRERIE DE CHAUNY

Admission de lépreux

Cotes	Dates	Se trouvant à la maladrerie		Reçus comme lépreux		Reconnus non lépreux hommes	Reconnus non lépreux femmes
		hommes	femmes	hommes	femmes		
Archives de l'hôpital de Chauny - F 1 FF 25	Mai 1314			1 religieux de l'abbaye St-Eloi Fontaine 1			
Archives de Chauny BB 5	1501			Demande d'admission d'un habitant d'Abbecourt		1	
Archives de l'hôpital de Chauny - F 1	Octobre 1508						
Archives de Chauny BB 5	1532-1538						
Archives de l'hôpital de Chauny - F 1	Août 1552	Nombre maximum possible 3				1	
Arch. communales de Chauny - BB 10 BB 12 GG 34 BB 14	1594-1596 1600-1603 1607-1608 1617-1623			2		2 lépreux de Soissons, la maladrerie de cette ville ayant été hantée par les soldats	1
		2 à 3				2 dont 4 au XVI ^e siècle, début XVII ^e	7

Pour la maladrerie de Chauny, nous avons beaucoup moins de renseignements que pour celle de Laon, bien que nous en ayions trouvé, à la fois dans les archives de la ville et dans celles de l'hôpital. Presque tous, sauf un, datent du XVIème et du début du XVIIème siècle.

On constate qu'on admettait également dans cette maladrerie, non seulement des habitants de la commune de Chauny (qui dépendait du roi de France aux XIIIème et XIVème siècle, puis du duc d'Orléans de 1403 à 1498, et de nouveau du roi au XVIème siècle), mais aussi des personnes de la seigneurie de Chauny ou de petites seigneuries relevant de celle-ci : chanoine de Saint-Augustin de l'abbaye Saint-Eloi-Fontaine à Commenchon à 6 kilomètres de Chauny ; habitant d'Abbécourt, à 4 kilomètres de la ville.

Cela confirme ce que j'ai dit sur les rapports des maladreries et des seigneuries.

Le nombre des lépreux au XVIème siècle n'était pas plus fort qu'à Laon. Il n'y avait que 2 à 3 lépreux contre 2 à Laon au XVème siècle. Ce chiffre est même proportionnellement plus élevé puisque Chauny a toujours eu moins d'habitants que Laon (3.000 contre 5.000 en 1698, d'après le rapport de l'intendant).

Cinq hommes sont admis contre seulement deux femmes. Comme pour Laon, on peut en déduire que la lèpre frappait plus facilement les hommes que les femmes. Il faut toutefois indiquer que l'expression : « deux lépreux de Soissons admis à la maladrerie de Chauny » en 1617-1623, veut peut-être dire qu'il s'agit de lépreux en général, hommes ou femmes.

LA NOURRITURE DES LEPREUX AU XV^e SIECLE
A LAON
D'APRES LES DEUX COMPTES CONSERVES
DE LA MALADRERIE DE LA NEUVILLE-SOUS-LAON

(Archives de la ville de Laon déposées aux
Archives de l'Aisne, GG 99)

Dans le compte de 1407 de la maladrerie de La Neuville-sous-Laon, le détail de la nourriture des lépreux n'est malheureusement pas donné. On n'a que des sommes totales qui ont été dépensées pour eux par semaine et pour toute l'année.

Voici ce passage :

« Autre despense pour pictances de malades et pour leur pain avoir baillé l'an de ce présent compte.

A...(quatre filles ou femmes) malades demourant a l'ostel baillé a chacune d'icelles, chacune sepmaine... pour pain et pour pictance XVI d.p. (deniers parisis) qui monte somme toute XIII 1 (livres) XVII s. (sous) IIII d.p. (deniers parisis). » (soit à peu près 14 livres)

Si on divise 14 livres par 4, on voit qu'il a été dépensé 3,1 5 par lépreuse.

Par contre, il y a onze personnes saines (« haitiez »), frères ou non, dans cette maladrerie pour soigner ces quatre lépreuses et l'on peut calculer que l'on n'a dépensé que 30 livres 17 sous 4 deniers pour elles, soit environ 31 livres. Cela ne fait que 2 livres 16 sous par personne. Donc les lépreux étaient mieux nourris que les gens en bonne santé.

Du reste ceux-ci faisaient maigre ou mangeaient uniquement des harengs et du poisson :

1) sept Vigiles ou veilles de fêtes : Saint-Simon et Saint-Jude, dédicace de l'église (28 octobre) ; Toussaint ; Saint-André apôtre (30 novembre) ; Noël ; la Chandeleur (2 février) ; Saint Jean-Baptiste (24 juin) ; Saint Laurent (10 août) ;

2) pendant le carême (45 jours avant Pâques). A cette époque, on a acheté 1200 harengs pour 11 personnes, soit plus de 100 par personne, et plus de deux par personne et par jour (cela devait être monotone) !

Ces onze personnes saines ont été nourries, par ailleurs, avec quatre porcs achetés à l'automne et engrangés sur place.

. . .

Le compte de 1463 est plus détaillé pour les lépreux. Voici ce qui concerne ces malades dans celui-ci :

«A Colin Lalement ladre estoit deu pour
pitance, graisse, chandelles

III 1. X s.p.

Item pour son pain, deux asnées de bled
qui valent a la prise d'icellui an VI s. et VIII d.
l'asnée (1)

XIII s. 4 d.

Item est deu a chacun ladre chacun jour
ung lot de vin (2) qui monte pour an V muids
II setiers II lots au pris de VII f. (francs) le
tonel

IV 1. III s. 1 d.

Item pour pois, feves et cel...

XV s.p.

Item pour trois cerceaux de buche et deux
cens de fagos

XII s. VI d.

Item pour son vestiaire...

XXX s.p.

Item le XVème jour d'aoust...fut receue...
(une lépreuse) »

G. DUMAS, Directeur des Archives de l'Aisne

(1) Une ânée de blé signifie la charge d'un âne.

(2) A rapprocher de Gomart, *Etudes saint-quentinoise*, T. V, p. 321 : chaque jour le lépreux a un lot de vin et la lépreuse 3 pintes de cette boisson. Un lot faisait quatre pintes comme le dit Godefroy dans son « *Dictionnaire de l'ancienne langue française* ». Le Littré indique de son côté : « Ancienne mesure de liquide valant quatre pintes de Paris ».

Mais quelle est la valeur d'une pinte ?

A Paris 0 lit., 931 (Littré)

Dans l'Aisne, d'après F. Curé, *Traité des mesures métriques et de leur rapport aux anciennes... de l'Aisne (Laon, 1839)* :

1 lit., 235 à Blérancourt, Soissons, Vic-sur-Aisne, Acy

0 lit., 809 à Neufchâtel-sur-Aisne.

Pour les autres localités des arrondissements de Laon et de Soissons, on n'a pas les correspondances.

Il faut donc en conclure qu'un lépreux avait tous les jours environs 3 à 4 litres de vin ! Cela est difficilement croyable.

Mais, par ailleurs, on a aussi la ration d'un lépreux pour une année : d'après les sources indiquées plus haut :

1 muid valait 245 lit., 865 à Blérancourt et Chauny et 268 lit. à Paris.

1 setier = 45 lit., 01 à Chauny ou 8 pintes = 7 lit., 61 à Paris.

Donc, en une année, on attribuait à un lépreux (en adoptant les valeurs locales des anciennes mesures) environ

$$245 \times 5 = 1125 \text{ l}$$

$$45 \times 2 = 90 \text{ l}$$

$$4 \times 2 = 8 \text{ l}$$

$$\underline{1223 \text{ l}}$$

Or 3 l x 365 (jours) = 1095 l, chiffre qui est assez voisin du précédent.

Donc un lot devait bien valoir 3 à 4 l, car il n'est pas possible que les différentes mesures de capacité : lot, pinte d'une part ; muid, setier de l'autre, aient toutes très fortement augmenté du XV^e au XVIII^e siècle.

Pourquoi cette énorme quantité de vin allouée à chaque lépreux ? On peut essayer d'y répondre en disant que ce vin avait sans doute un faible degré d'alcool, puisque les vignes de notre pays n'ont jamais été beaucoup ensoleillées. Par ailleurs, on estimait, peut-être, que le vin fortifiait les lépreux !

SOURCES UTILISÉES POUR DRESSER LA CARTE

ARR. DE LAON - ANCIENNES MALADRERIES ENUMÉRÉES SUIVANT LES DIFFÉRENTES SOURCES

A) DIVERS

I) MALADRERIES CITÉES SUR LE « DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE » DE MATTON
(1869), AVEC REFERENCES

Localités	Dates les plus anciennes	Sources citées	Sources postérieures plus certaines, en général	Dates les plus anciennes d'après celles-ci
1) Basce	1228	Charte de l'abbaye de Prémontré (Domus leprosorum de Bassache) H 818, pièce I (<i>Référence vérifiée sur l'original</i>) Archives Aisne.	Archives de l'Hôtel-Dieu de Laon (2 Bi) versées aux Archives de l'Aisne.	1611
2) Bruyères	1211	Petit cart. de Sigy, fol. 126, arch. des Ardennes.	Archives communales de Bruyères (GG 12) versées aux Archives de l'Aisne.	1213
3) Brunchamps	1245	Arch. nat. L 997 (Domus leprosorum de Brunchant).	Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons n° 836.	1656
4) La Fère	1214	Charte de l'abbaye Saint-Vincent de Laon (Canonici de Farrare cognoverunt domum leprosorum de Farrar, sitam esse in parochia de Beaurio).	Archives Aisne H 182 (<i>Référence vérifiée sur les inventaires sommaires des Archives de l'Aisne et sur l'original</i>).	

5) Lappion	1696	Date des lettres patentes d'union à l'Hôtel-Dieu de Ver-vins (?)		
6) Neufchâtel-sur-Aisne	1696			
7) La Neuville-sous-Laon	1215	Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin, fol. 195 (Sanctus Lazarus).	Archives communales de Laon (GG 99) versées aux archives de l'Aisne.	1390
8) Pargnan	1243	Charte de l'Hôtel-Dieu de Laon B 59/4 versée aux Arch. départementales de l'Aisne (Leprosaria de Pargnan : <i>Référence vérifiée sur le document original</i>).	Archives de l'Aisne B 697.	1216
9) Pont-à-Bucy	1252	Cart. de l'abbaye de Foigny, fol. 162 recto, Bibl. Nat. lat. 18374 (Leprosaria de Buyssi) : <i>Référence vérifiée sur le microfilm I Mi 5 des Arch. de l'Aisne</i> , (microfilm de l'original).	Archives de l'Aisne B 697.	1614
10) Sainte-Croix	1696	Date des lettres patentes d'union à l'Hôtel-Dieu de Ver-vins (?)	Archives de l'Hôtel-Dieu de Chauny E 3, 10.	1699
11) Sinceny (St-Lazare)	1217	Chartes de l'Hôtel-Dieu de Chauny (?) (Domus Sancti-Lazari).		
12) Sissonne	1696	Date des lettres patentes d'union à l'Hôtel-Dieu de Ver-vins (?)		
13) Wissignicourt			Liedit	

N.B. : Seules les références relatives aux maladreries de Basce, La Fère, Parignan et Pont-à-Bucy ont pu être vérifiées sur les « Inventaires sommaires des Archives de l'Aisne antérieures à 1790 » par Matton, les originaux et l'« Inventaire de l'Hôtel-Dieu de Laon » par Matton.

Il faut remarquer, par ailleurs, qu'on ne trouve d'autres références que pour les maladreries de : Basce, Brunchamps, La Fère, La Neuville-sous-Laon, Pont-à-Bucy et Sinceny (6 sur 13).

Les références de Matton à vérifier seraient les suivantes :

- 1) Bruyères : Petit cartulaire de Signy, fol. 126.
- 2) Brunchamps : Arch. Nat. L. 997.

3 à 6) Lappion, Neufchâtel-sur-Aisne, Sainte-Croix, Sissonne : Dates des lettres patentes d'union à l'Hôtel-Dieu de Vervins. (Seules références trouvées sur ces maladreries).

7) La Neuville-sous-Laon : Cartulaire de Saint-Martin de Laon fol. 195. Je n'ai pas trouvé le document indiqué dans le cartulaire en trois volumes de Saint-Martin de Laon, conservé aux Archives de l'Aisne sous les cotes H 871-873 et le cartulaire conservé à la bibliothèque municipale de Laon (ms. 532) ne contient que 173 ff.

- 8) Sinceny, Chartes de l'Hôtel-Dieu de Chauny, 1217.

L'inventaire sommaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Chauny, publié par Souchon en 1899, ne donne pas de document aussi ancien.

II) *MALADRERIES DE L'ARRONDISSEMENT DE LAON*
INDIQUEES SUR LES POUILLES PUBLIES PAR
AUGUSTE LONGNON (1907)

a) DIOCESE DE LAON

Localités où se trouvent les chapelles des léproseries	Pouillé du XV ^e s. du diocèse de Laon (léproseries)	Observations
14) Etouvelles	T. II, p. 683, C	
15) Montaigu	T. II, p. 685, A	
16) Nizy-le-Comte (Saint-Michel)	T. II, p. 687, C	Seuls les maladrerries de La Fère et Chauny sont citées dans des documents antérieurs.
17) Roucy (Saint-Michel)	T. II, p. 689, D	
18) Vigneux	T. II, p. 694, A	
19) Rozoy-sur-Serre (Notre-Dame)	T. II, p. 694, A	
20) La Fère Saint-Firmin	T. II, p. 698, A	
21) Chauny	T. II, p. 699, A	

b) DIOCESE DE SOISSONS

Localités où se trouvent les chapelles	Pouillé de 1572 du diocèse de Soissons (léproseries)
22) Blérancourt	T. I, 130, D
23) Vassens	T. I, 130, D

III) *MALADRERIES ET LEPROSERIES CITEES SUR LES INVENTAIRES SOMMAIRES DES ARCHIVES DE L'AISNE*

Localités	Saints patrons des maladreries	Cotes	Objets des actes les plus intéressants	Dates
24) Basce		G 1846 B 1576	Visite de la maladrerie	1614 1670-1675
25) Chauny	Saint-Ladre	G 1846 E 192	Bail de la maladrerie	1614
X 26) Comin		E 562	Nomination d'un administrateur	1555
27) Etouvelles		B 1052 B 1179	Administration par les maires et échevins	1618-1619 1655 1695-1700
28) La Fère	Saint-Firmin	B 3445	Deniers à Dieu dus à la maladrerie.	1570-1571
		B 3455 G 1846		1597-1606
		G 2		1614
X 29) Marle		G 1846 E 488		1614
30) Montaigu		H 189		1580-1581
31) La Neuville-sous-Laon	Saint-Lazare		Autorisation donnée à la maladrerie d'extraire des grès et pierres du mont Fendu à Besny.	1285-1296
		H 404 H 1602		1285 1256

Localités	Saints patrons des maladreries	Cotes	Objets des actes les plus intéressants	Dates
32) Pierrepont X 33) Pont-à-Bucy		G 1846 B 697 H 1500	Réception d'un administrateur Union de la maladrerie à l'abbaye du Calvaire de La Fère.	1614 1614-1615 Juillet 1656
34) Roucy		G 1846		1614
35) Rozoy	Chapelle-Sainte-Madeleine	G 414		1728-1756
X 36) Urcel		G 1846		1614
37) Vigneux	Chapelle Sainte-Marie Madeleine	G 2 G 414		1728-1756

. . .

DOCUMENTS OU SONT CITEES PLUSIEURS MALADRERIES

G 414 - Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de maladreries.

G 1846 - Baux d'immeubles appartenant aux maladreries.

N.B. : Les maladreries marquées d'une croix sont citées pour la première fois.

B) ARCHIVES HOSPITALIERES

a) *Maladreries de l'arrondissement de Laon dont un fonds d'archives se trouve dans les Archives de l'Hôtel-Dieu de Laon conservées aux Archives départementales de l'Aisne et répertoriées par Maxime de SARS - 1936*

Localités	Dates des documents les plus anciens et les plus récents de ces fonds de maladreries	Pages du répertoire de Maxime de Sars et cotes
× 38) Barenton-sur-Serre	1621-1691	p. 40, 2 B 1
39) Basse (commune de Quincy-Basse)	1611-1685	p. 40, 3 B 1
40) Bruyères	1292-1687	p. 40, 4 B 1
× 41) Crépy-en-Laonnois	1671-1679	p. 41, 5 B 1
42) Montaigu	1664-1674	p. 42, 8 B 1
× 43) Pierrepont	1611-1686	p. 42, 10 E 1
44) Roucy	1647-1666	p. 43, 11 B 1
45) La Neuville-sous-Laon	1621-1695	p. 52, 14 B 1

N.B. — Les noms marqués d'une croix sont cités pour la première fois avec références précises.

Il est remarquable que tous ces fonds de maladreries, les seuls conservés pour le département de l'Aisne, ne commencent qu'au début du XVII^e siècle, à l'exception de celui de Bruyères.

b) *Maladrerie citée dans l'inventaire sommaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons par Matton
(Ces archives se trouvent toujours à l'hôpital de Soissons)*

46) Brunchamps	1656	836
----------------	------	-----

c) *Maladreries citées dans l'inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Chauny*

(Ces archives ont dû disparaître en 1914-1918)

Localités	Dates des documents les plus anciens et les plus récents de ces fonds de maladreries	Pages du répertoire de Maxime de Sars et cotes
47) Chauny	1295	F 1
48) Sinceny	1699 (cette maladrerie n'aurait jamais existé d'après les habitants de Chauny).	E 3, 10

d) *Maladreries citées dans l'inventaire sommaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Marle, par Matton (1889).*

(Ces archives ont été partiellement déposées aux archives départementales)

49) Marle	1607	Cotes diverses dans les séries A à C et E. Idem
50) Rozoy-sur-Serre	XVII ^e siècle	

N.B. — Les fonds de ces deux maladreries ont été mélangés avec celui de l'Hôtel-Dieu, contrairement à ce qui s'est passé pour les fonds des maladreries rattachées à l'Hôtel-Dieu de Laon, qui sont restés distincts des fonds de l'Hôtel-Dieu.

C) *ARCHIVES COMMUNALES*

a) *Maladrerie citée dans l'inventaire sommaire de la série E suppl., tome VI par Lucien Broche (1936)*

Archives communales de Bruyères déposées aux Archives de l'Aisne
Fonds de la maladrerie

51) Bruyères	1213-1669	E suppl. 2007-2010 GG 12 - GG 15
--------------	-----------	-------------------------------------

b) *Maladrerie citée dans l'inventaire sommaire des archives communales de Laon par Matton (1885)*

(Ces archives ont été déposées aux archives départementales).

Localités	Dates des documents les plus anciens et les plus récents de ces fonds de maladreries	Pages du répertoire de Maxime de Sars et cotes
52) La Neuville-sous-Laon	<p>1390-1463</p> <p>Dossier de la maladrerie dont comptes de la maladrerie de 1407 et 1463 donnant des statistiques de lépreux à ces dates.</p> <p>Admissions et examens de lépreux se trouvant dans les comptes de la ville (1389-1571).</p> <p>Statuts de la maladrerie dans le chartrier de Laon (statuts du XV^e siècle).</p> <p>Il a été publié par Rouit dans le tome II du « <i>Bull. de la Soc. Acad. de Laon</i> » et par Matton dans l' « <i>inventaire sommaire des archives de Laon</i> ».</p>	<p>GG 99</p> <p>CC 50, 307 à 454</p> <p>AA 1</p> <p>fol. 62 verso et 63 recto.</p>

c) *Maladrerie citée dans l'inventaire sommaire des archives communales de Chauny par Souchon*

(Ces archives ont été déposées aux archives départementales).

Localités	Dates des documents les plus anciens et les plus récents de ces fonds de maladreries	Pages du répertoire de Maxime de Sars et cotes
53) Chauny	<p>Dossier de la maladrerie dont compte de la maladrerie de 1607, 1608 donnant une statistique des lépreux à cette date.</p> <p>Admissions et examens lépreux se trouvant dans les délibérations municipales et un document judiciaire (1501-1623).</p>	<p>GG 34</p> <p>BB 5 à 14 et FF 25</p>

N.B. — On constate que les fonds de maladreries ont été dispersés entre les archives des Hôtels-Dieu et celles des villes (série GG). Cela s'explique, d'une part, parce que la plupart des maladreries et de leurs biens ont été réunis aux hôpitaux voisins par un édit royal de 1693 et que, d'autre part, l'administration de ces maladreries dépendait des bourgeois des villes à côté desquelles elles se trouvaient.

TABLE ALPHABETIQUE DES ANCIENNES MALADRERIES
DE L'ARRONDISSEMENT DE LAON

Localités	Références :
	Les numéros renvoient à ceux de la liste des maladrerries classées par source.
1) Barenton-sur-Serre	38
2) Basce (commune de Quincy-Basse)	1, 24 et 39
3) Blérancourt	22
4) Brunchamps (commune de Champs)	3 et 46
5) Bruyères	2, 40 et 51
6) Chauny	21, 25, 47 et 53
7) Comin (commune de Bourg-et-Comin)	26
8) Crépy-en-Laonnois	41
9) Etouvelles	14 et 27
10) La Fère	4, 20 et 28
11) Lappion	5
12) Marle	29 et 49
13) Montaigu	15, 30 et 42
14) Neufchâtel-sur-Aisne	6
15) La Neuville-sous-Laon	7, 31, 45 et 52
16) Nizy-le-Comte	16
17) Pargnan	8
18) Pierrepont	32 et 43
19) Pont-à-Bucy	9 et 33
20) Roucy	17, 34 et 44
21) Rozoy-sur-Serre	19, 35 et 50
22) Sainte-Croix	10
23) Sinceny	11 et 48
24) Sissonne	12
25) Urcel	36
26) Vassens	23
27) Vigneux	18 et 37
28) Wissignicourt	13

REMARQUES

A) *Les maladreries suivantes ne sont citées que par une seule source et la plupart du temps une seule fois :*

Localités	Références	Dates
1) Barenton-sur-Serre	38	1621 (Fonds)
2) Blérancourt	22	1572
3) Comin	26	1614
4) Crépy-en-Laonnois	41	1671-1679 (Fonds)
5) Lappion	5	1696
6) Neufchâtel-sur-Aisne	6	1696
7) Nizy-le-Comte	16	XV ^e s.
8) Pargnan	8	1243
9) Sainte-Croix	10	1696
10) Sissonne	12	1696
11) Vassens	23	1572
12) Wissignicourt	13	Sans date

Cela fait un peu moins de la moitié du total.

B) *Comptes conservés de maladreries*

- 1) Dans le fonds de l'Hôtel-Dieu de Laon déposé aux Archives de l'Aisne

Localités	Importance des documents	Dates	Cotes
Barenton-sur-Serre	Quelques pièces	1621-1630	2 E 1
Basse	Idem	1619-1685	3 E 1
Bruyères	Idem	1657 et 1671	4 E 1
Pierrepont	3 pièces	1611, 1628-1644	10 E 1
La Neuville-sous-Laon	2 pièces papier	1629-1630 1639-1644	14 E 1

- 2) Dans le fonds des archives communales de Bruyères-et-Montbérault, conservé aux Archives de l'Aisne

Bruyères	3 cahiers	1600-1602 1664-1665 1668-1669	GG 15
----------	-----------	-------------------------------------	-------

- 3) Dans le fonds des archives communales de Chauny conservé aux Archives de l'Aisne

Chauny	1 cahier	1607-1608	GG 34
--------	----------	-----------	-------

On voit que tous ces comptes ne datent que du XVII^e siècle à une époque où la lèpre était pratiquement disparue.

- 4) Toutefois, dans le fonds des archives communales de Laon se trouvent des comptes plus anciens

La Neuville-sous-Laon	2 cahiers	1407 et 1463	GG 99
-----------------------	-----------	--------------	-------